

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Le Préfet,  
Directeur du cabinet*

Paris, le **29 MAI 2020**

**NOTE**

**A l'attention de  
Mesdames et Messieurs les Préfets de département**

**Objet** : Organisation de la cérémonie et de la Journée Nationale des Sapeurs-Pompiers  
**Réf** : Note du 30 décembre 2019

Par note citée en référence, j'ai fixé respectivement aux 11 et 13 juin la cérémonie et la Journée Nationale des Sapeurs-Pompiers. L'organisation de ces deux événements doit être reconsidérée au regard de la crise sanitaire actuelle.

Par conséquent, je vous demande d'organiser le 11 juin une cérémonie dans un format et en présence d'un nombre très restreint d'autorités, et en veillant au strict respect des règles de sécurité sanitaire. Elle sera l'occasion de rendre un hommage aux sapeurs-pompiers décédés. Vous serez prochainement destinataires du message du ministre de l'intérieur habituellement lu en la circonstance.

En ce qui concerne la Journée Nationale des Sapeurs-Pompiers, j'ai décidé de son report le 12 septembre, pour favoriser sa tenue selon des modalités plus conformes aux habitudes, si les circonstances sanitaires le permettent.

Le directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) se tient à votre disposition pour vous fournir toutes les précisions qui vous seraient utiles.

  
Stéphane BOUILLON